



Conseil de la Communauté Séance du 11 juillet 2024

Session ordinaire

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le onze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

Date de la convocation :

Le 04 juillet 2024

Date d'affichage :

Le 04 juillet 2024

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents :

25 à 19h05

22 à 21h08

Votants : 32 à 19h05

30 à 21h08

Votes exprimés :

Pour : 25

Contre : 3

Abstention : 4

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT (jusqu'à 21h08), Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON (jusqu'à 21h08), Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE (jusqu'à 21h08).

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Madame Sandra GUICHARD (à partir de 21h08), Madame Myriam SANTACANA à Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Lionel CHISSON à Madame Chantal ALEXANDRE (à partir de 21h08), Madame Karine ROUMANEIX à Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Johnny VERCOUILLIE à Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Luc FAVIA, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Absent(s) : Madame Gismonde GAUTHER-BERDON.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne LAUNAY.

Délibération n°2024 - 07 - 10

Développement économique, numérique et touristique Projet d'une nouvelle politique touristique intercommunautaire

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16.

Considérant l'intérêt commun des deux Communautés de communes, du Val d'Amboise et Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher, à développer une politique touristique cohérente et efficace pour leur territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité :

- **D'approuver** le principe du rapprochement de la Communauté de communes du Val d'Amboise avec la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher en vue de construire une nouvelle politique touristique intercommunautaire.
- **D'autoriser** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'élaboration d'un projet d'une nouvelle politique touristique intercommunautaire, notamment :
 - o Organiser des réunions de travail avec les représentants de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré Val de Cher ;
 - o Créer un groupe de travail conjoint pour élaborer la nouvelle politique ;
 - o Consulter les parties prenantes au projet (dont les deux présidents des offices de tourisme) ;
 - o Définir les objectifs de la nouvelle politique ;
 - o Identifier les actions à mettre en œuvre ;
 - o Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de la nouvelle politique.
- **D'acter l'engagement** du Président à soumettre le projet de la nouvelle politique touristique intercommunautaire au Conseil communautaire pour approbation avant sa mise en œuvre.

Secrétaire de séance

Madame Evelyne LAUNAY



Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

